No 21 — 118e Année | Un numéro : 10 c. | Samedi 17 Février 1883

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET

DU VIGNOBLE NEUCHATELOIS

PARAISSANT LES

Mardi — Jeudi — Samedi

ABONNEMENTS :

DÉTAIL	1 AN	6 MOIS	3 MOIS
La feuille prise au bureau . .	7»—	4»—	2»25
» par la poste . . .	8»80	5»—	2»80
Union postale	15»50	8»50	4»50
» par 2 numéros .	12»50	7»—	3»75

Abon. pris aux bureaux de poste, 20 c. en sus.

Bureaux : Temple Neuf, 3

NB. Dans la règle, les annonces se paient d'avance ou par remboursement et doivent être remises la veille de la publication, avant 11 heures.

ANNONCES :

De 1 à 3 lignes .	0»50	Les avis mortuaires minimum . . .	2»—
» 4 à 7 » . .	0»75	Ann. non-cantonal.	0»15
» 8 et plus la ligne ordin. ou son espace.	0»10	répétition . .	0»10
Répétition. . . .	0»07	S'adresser au bureau	0»50
An. tardive et lettre noire, surcharge	0»05	Adresses par écrit .	0»10
		Réclames	0»20

Imprimerie : Temple Neuf, 3

Les Agences Haasenstein & Vogler, Rodolphe Mosse, Orell, Fussli & Co, Daube & Co, et l'Agence internationale de publicité de Genève reçoivent pour nous les annonces Suisses et Etrangères

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE - Février 1883

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

Jours	Tempér. en degrés cent. Moyenne	Minimum	Maximum	Baromètre moyenne	Eau tombée	Vent domin. Direction	Force	Etat du ciel
14	+ 4.8	+ 2.2	+ 7.2	724.4		NE	faib.	cou.
15	+ 2.8	— 0.3	+ 8.2	726.2	2.0	var.	»	nua.

OBSERVATOIRE DE CHAUMONT

14	+ 0.5	— 1.0	+ 1.0	669.5		FE	faib.	cou.
15	+ 3.0	+ 0.8	+ 6.2	672.1		var.	moy.	»

Niveau du lac : 430.33 — 430.32.

IMMEUBLES A VENDRE

Hôtel et boulangerie à vendre

à Bôle.

En exécution d'un jugement d'expropriation rendu le 4 octobre 1882 par le tribunal civil du district de Boudry contre dame Catherine née Steudler, ffeu Christian, veuve de Julien Jaquet, pintière, domiciliée à Colombier, épouse séparée de biens de Jacob-Frédéric-Wilhelm Burgardt, fils de Jacob, il sera procédé par le juge de paix du cercle de Boudry, qui siégera à l'hôtel de ville du dit lieu, le **mardi 6 mars, à 10 heures du matin**, à la vente par enchères publiques des immeubles désignés au cadastre de Bôle comme suit :

1. **Art. 426. Plan f° 2, n°s 91 et 92.** A Bôle, bâtiment et place de 122 mètres carrés. Limites : Nord, la route cantonale, est, 270, 268, sud, 266, 96, ouest, la ruelle du Bugnon.

2. **Art. 549. Plan f° 2, n° 177.** A Bôle, place de 63 mètres carrés, avec construction sus assise. Limites : Nord, la route cantonale, est, la ruelle du Bugnon, sud, 97, 2, ouest, 550.

3. **Art. 270. Plan f° 2, n°s 93 et 94.** A Bôle, bâtiment avec galerie, de 25 mètres carrés. Limites : Nord, la route cantonale, est, 267, sud, 268, ouest, 426.

La vente de ce dernier immeuble comprend la part que Madame Catherine Burgardt possède en indivision avec les enfants de Paul-Louis Perrin sur les art. 267 et 268, plan f° 2, n°s 95 et 96 du cadastre de Bôle, contenant le premier 11 mètres et le second 13 mètres carrés, à l'usage de passage et de dépendances.

4. **Art. 538. Plan f° 2, n° 173.** A Bôle, verger de 94 mètres. Limites : Nord, 528, est, 539, ouest, 537, sud, route cantonale.

5. **Art. 269. Plan f° 2, n° 45.** A Bôle, verger de 573 mètres. Limites : Nord, 528, est, 37, sud, la route cantonale, ouest, 164, 528.

6. **Art. 428. Plan f° 3, n° 7.** Les Sagnes Baillot, jardin de 288 mètres. Limites : Nord, 73, est, 529, sud, 343, ouest, 242, 378.

La mise à prix sera fixée à la moitié de la valeur des immeubles.

Donné pour être publié trois fois dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel.*

Boudry, le 15 février 1883.

Le greffier de paix,
NEUKOMM.

Propriété à vendre

A NEUCHATEL

Pour cause de rupture d'indivision, **MM.** Roulet et Jeanneret, domiciliés à la Chaux-de-Fonds, exposeront en vente par voie d'enchères publiques le **jeudi 8 mars 1883,** en l'étude de P.-H. Guyot, notaire, à Neuchâtel, place du Marché 8.

Une propriété située à **Monruz-Dessus,** territoire de Neuchâtel-ville, formée des articles 463 et 1768 du cadastre, consistant en un bâtiment de construction récente, ayant 7 pièces et dépendances, plus un terrain contigu en nature de vigne, jardin et terrasse, le tout d'une superficie de 2096 mètres carrés, (6 ouvriers, ancienne mesure), et à 25 minutes de distance du centre de la ville.

Mise à prix : fr. 15000.

S'adresser pour visiter l'immeuble à Abraham Duscher, vigneron, à Fahys, et pour tous autres renseignements, en la dite Etude.

Enchères d'immeubles

A COLOMBIER

Le syndic à la masse en faillite du citoyen Ulrich Arn, maître-charpentier, à Colombier, exposera en vente, par voie d'enchères publiques, le **lundi 5 mars** prochain, dès 8 heures du soir, à l'hôtel du Cheval blanc, à Colombier, la propriété que le citoyen Arn possède à Colombier, savoir :

A Préla, rière Colombier, une propriété se composant d'une maison de construction toute récente, à l'usage de café, logements et atelier, et d'un terrain attenant en nature de jardin et dégagements.

Entrée en jouissance immédiate.

Pour tous renseignements, s'adresser en l'Etude du notaire Paul Barrelet, à Colombier.

Enchères d'immeubles

Ensuite d'une surenchère faite conformément à l'article 836 du code de procédure civile, sur le prix de l'immeuble ci-après désigné, exproprié au citoyen Debrot Henri-François, cultivateur, domicilié à Bôle, le juge de paix du cercle de Boudry a fixé au mardi 20 février 1883, dès les 10 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Boudry, une nouvelle et dernière séance d'enchères du dit immeuble, qui consiste en bâtiment, place, jardin et champ de 1837 mètres, du cadastre de Bôle, art. 93, plan folio 2, n°s 2, 3, 4 et 5. Limites : Nord 729, 492, 374, 489 ; est 466 ; sud 432, 490 ; ouest la route cantonale.

Ensuite de la surenchère, la mise à prix est de fr. 5280.

Les conditions de vente seront lues avant les enchères.

Donné pour être publié trois fois dans la *Feuille de Neuchâtel.*

Boudry, le 1er février 1883.

Le greffier de paix,
NEUKOMM.

Propriété à vendre

881 On offre à vendre, dans une des localités du Vignoble, une jolie propriété comprenant jardin, pelouses et vigne, avec un bâtiment vaste et bien distribué, de construction récente, le tout en plein rapport, à proximité d'une gare, et pouvant se prêter à quelque destination que ce soit. Vue sur le lac et les Alpes. S'adresser au bureau de cette feuille.

Vente de la Tuilerie mécanique

DE FONTAINES

Samedi 24 février 1883, à 3 heures après-midi, dans l'hôtel-de-ville de Cernier, **il sera mis en vente** par enchères l'usine à vapeur connue sous le nom de **la Tuilerie mécanique de Fontaines.** Cette usine, de construction récente, est outillée pour fabriquer comme spécialité les tuiles à recouvrement de tous genres ; elle livre aussi tous les autres produits de briqueterie. Fours continus. Argile à proximité. **Mise à prix soixante mille francs.** S'adresser au notaire Frédéric Soguel, à Cernier.

Vente d'immeubles à Cornaux

Le ***lundi 26 février courant,*** dès les 7 heures du soir, à l'hôtel de Commune à Cornaux, il sera procédé ***définitivement*** à la vente, par voie d'enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, appartenant à MM. ***Jean-Edouard et Gustave Clottu,*** en Australie, savoir :

A. *Cadastre de Cornaux.*

Art. 925. Les Chambrenons. Vigne de 21 perches, 80 pieds ou 196 mètres. Limites : Nord, le territoire de Cressier, est, M. Alex. Clottu, sud et ouest, M. Isch.

Art. 926. Les Basses. Vigne de 80 perches, 40 pieds ou 724 mètres. Limites : Nord, M. Juan-Probst, est, M. Louis Perrottet, sud, les hoirs Andrié, ouest, M. Alp. Favarger.

Art. 929. Sur le Bois. Champ de 182 perches ou 1638 mètres. Limites : Nord, Mme Cécile Charles, est, MM. James Clottu, Siméon Clottu et Ch. Juan, sud, M. L. Perrottet, ouest, la Commune de Cornaux et le chemin.

Art. 933. La Ronde Fin. Pré de 337 perches ou 3033 mètres. Limites : Nord, les hoirs Roulet, est, la Commune de Cornaux, sud, M. James Clottu, ouest, M. S1 Bucher.

Art. 934. Au Broillet. Champ de 266 perches ou 2394 mètres. Limites : Nord, les hoirs Andrié, est, M. Ad. Clottu, sud, l'hoirie Anker, ouest, M. Ed. Clottu.

Art. 937. Les Prés Gorgoz. Pré de 118 perches ou 1062 mètres. Limites : Nord, M. Ed. Clottu, est, M. Emile Clottu, sud, MM. Alp. Droz et Ad. Clottu, ouest, M. Ed. Clottu.

Art. 939. Les Sauges. Pré de 278 perches ou 2502 mètres. Limites : Nord, M. Alex. Clottu, est, les hoirs de F. Dardel et M. James Clottu, sud et ouest, M. James Clottu.

B. *Cadastre de Wavre.*

Art. 106. Champs Chollet. Champ de 123 perches ou 1107 mètres. Limites : Nord, Mlle Fanny Clottu, est, Mme Clottu-Roulet, sud, Mme Juillard-Anker, ouest, les hoirs Andrié.

Art. 107. Champs Chollet. Champ de 185 perches ou 1665 mètres. Limites : Nord, Mlle Fanny Clottu, est, M. Robert-Droz, sud, M. Alph. Droz, ouest, Mme Cressier née Clottu.

C. *Cadastre de Cressier.*

Art. 214. Les Prélards. Vigne de 52 perches, 80 pieds ou 475 mètres. Limites : Nord, les vendeurs, est, M. F. Tissot-Monnier, sud, M. Ad. Clottu, ouest, M. Gustave Guenot.

Art. 215. Les Chambrenons. Vigne de 49 perches, 20 pieds ou 443 mètres. Limites : Nord, les vendeurs et M. F. Tissot-Monnier, est, M. J.-A. Ganguillet et Mme Ruedin-Persoz, sud, Mlle Julie-Mélanie Clottu, ouest, M. Ad. Clottu.

Art. 216. Les Gremoules. Vigne de 30 perches, 90 pieds ou 278 mètres. Limites : Nord, M. Ad. Clottu, est, Mme Clottu-Roulet, sud, Mme Clottu-Bonjour, ouest, Mme Châtelain-Juan.

Art. 217. Les Prélards. Vigne de 53 perches, 50 pieds ou 482 mètres. Limites : Nord, M. F. Brosi, est, M. F. Tissot-Monnier, sud, les vendeurs, ouest, M. Gustave Guenot.

Art. 218. Les Chambrenons. Vigne de 48 perches, 90 pieds ou 440 mètres. Limites : Nord, les enfants de Jean Clottu, est et ouest, l'hôpital Pourtalès, sud, Mme Marie Cressier-Clottu.

Art. 219. Les Argiles. Vigne de 49 perches, 50 pieds ou 445 mètres. Limites : Nord, Mme Rose Montvillat, est, les vendeurs et l'hôpital Pourtalès, sud, M. Romain Ruedin et Mme Ruedin-Guinchard, ouest, Mme Ruedin-Guinchard.

Art. 220. Les Argiles. Vigne de 64 perches, 10 pieds ou 577 mètres. Limites : Nord, M. Alexis Ruedin, est, M. Jules-Auguste Ganguillet et les héritiers de J.-L. Richard, sud, l'hôpital Pourtalès, ouest, les vendeurs et Mme Rose Montvillat.

L'adjudication sera accordée pour chaque immeuble, sur les offres faites, malgré qu'elles seraient, dans une certaine limite, ***en dessous de la valeur réelle*** des dits immeubles. S'adresser pour renseignements à M. G. Huc, greffier, à St-Blaise.

St-Blaise, le 12 février 1883.

Par commission,
J.-F. Thorens, notaire.

A vendre à Neuchâtel

A vendre un immeuble de bon rapport, comprenant deux maisons adjacentes, rue de l'Hôpital et ruelle Breton, avec magasin, caves et 3 étages. S'adresser à l'étude Wavre.

A vendre ou à louer pour St-Jean 1883, une propriété située près de la gare, servant de jardin-potager à un jardinier, avec une petite maison d'habitation et un grand hangar. La propriété possède aussi des arbres fruitiers et l'eau. S'adr. à M. Louis Reuter, au faubourg.

Enchères d'immeubles

En exécution d'un jugement d'expropriation rendu le 12 juillet 1882 par le tribunal civil de Boudry contre le citoyen Debrot Henri-François, cultivateur, domicilié à Bôle, il sera procédé par le juge de paix de Boudry, qui siégera dans la salle ordinaire de ses audiences, Hôtel-de-Ville du dit lieu, le mardi 20 février 1883, à 10 heures du matin, à la vente par enchères publiques de l'immeuble désigné comme suit au cadastre de Bôle.

Art. 310. Plan f° 18, n° 15, une vigne sise aux Longschamps, territoire de Bôle, contenant 2123 mètres. Limites : Nord 300 ; est 466, 403 ; sud 336 ; ouest 481.

La mise à prix sera fixée à la moitié de la valeur de l'immeuble.

Les conditions de vente seront lues avant les enchères.

Donné pour trois insertions dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel.*

Boudry, le 1er février 1883.

Le greffier de paix,
NEUKOMM.

Vente à Corcelles

Le samedi 3 mars 1883, dès 6 h. du soir, les héritiers Robellaz-Cornu exposeront en vente publique, chez M. Giroud-Renaud, à Corcelles, ***une maison*** en bise du village de Corcelles, renfermant 3 logements et dépendances, avec un jardin et une vigne à proximité ; belle situation près de la gare de Corcelles. S'adresser pour voir l'immeuble à M. Henri-Fs Debrot, à Cormondrèche.

Vente d'une maison à Valangin

Le citoyen **J.-Albert Blanck** vendra aux enchères publiques, **le samedi 24 février 1883, dès 8 heures du soir, à l'hôtel de la Couronne, à Valangin,** où la minute de vente est déposée, l'immeuble suivant : **Une maison** d'habitation, située au milieu du bourg de Valangin, renfermant deux logements et dépendances, place et jardin contigus, assurée pour fr. 7000. Rapport annuel : fr. 400.

Fontaines, le 9 février 1883.

A. PERREGAUX-DIELF, notaire.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

La Direction des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel

fera vendre en montes publiques, sous les conditions qui seront préalablement lues, le 26 février 1883, dès les 9 heures du matin, les bois ci-après désignés, dans la forêt du Chanet de Bevaix:

52 billons sapin, 7 dits foyard, 3 dits chêne,
15 pièces de merrain,
2 tas perches,
34 stères sapin, 8 dits foyard,
1500 fagots.

Le rendez-vous est à Belle-Vue.

Neuchâtel, le 15 février 1883.

L'inspecteur, EUGÈNE CORNAZ.

Enchères de mobilier à Cortaillod

Le vendredi 23 février 1883, à 1 heure après-midi, la masse bénéficiaire du citoyen Audétat César, voiturier, à Cortaillod, exposera en vente par enchères publiques, au domicile du défunt, les objets mobiliers suivants:

Un bois de lit en noyer, monté au complet, un bureau en noyer, canapé, pendule, tables de nuit et autres, buffets, vitrine, glace, chaises, tabourets, pliant. Linge et habillements, chaussure, montre en argent, et autres objets dont on supprime le détail.

Les conditions de vente seront lues avant les enchères.

Boudry, le 15 février 1883.

Le greffier de paix,
NEUKOMM.

Enchères de mobilier

Pour cause de départ, le citoyen Christian Boss, voiturier, à St-Blaise, exposera en vente par voie d'enchères publiques, **lundi 19 février 1883, dès 9 heures du matin,** devant le Gibraltar, à **St-Blaise**, et **contre argent comptant,** ce qui suit:

Un lit complet à 2 places, 3 chaises, du linge, de la vaisselle et batterie de cuisine, une malle; **deux chars à un cheval en très bon état,** des chaînes, un sabot, etc.

St-Blaise, le 2 février 1883.

Greffe de paix.

Enchères de mobilier
à Colombier.

Le syndic à la masse en faillite du citoyen Ulrich Arn, à Colombier, fera vendre au domicile de ce dernier, par voie d'enchères publiques, samedi 24 février courant, dès 9 heures du matin, ce qui suit: un canapé, une commode, un bureau noyer, un lit complet, un potager, bon nombre de tables et tabourets, des litres et fractions de litre, de la verrerie, des draps, 2 bancs de menuisier, un grand nombre d'outils, un char à 4 roues, un à 2 roues et une foule d'autres objets dont le détail est supprimé.

Auvernier, le 15 février 1883.

Greffe de paix.

ANNONCES DE VENTE

Librairie A.-G. BERTHOUD
Rue des Poteaux 4.

Un mot à l'occasion de l'Armée du Salut.

Le ministère de Jésus-Christ

Sermon prêché par H. DUBOIS, pasteur.

Prix: 25 centimes.

Caves Paul REUTER

Vin blanc sur lies 1882, 1er choix.
» absinthé 1882, »
» 1881, »
Vin rouge, 1881. »
» sur lies, 1882, »

Mise en bouteilles courant mars. Se faire inscrire chez Paul Reuter, ruelle DuPeyrou 1.

Echalas

Encore plusieurs milliers d'échalas de sapin de première qualité, finis et bruts, bien secs.

F. RENAUD-PHILIPPIN
Corcelles (près Neuchâtel).

A vendre, à bon marché, de magnifiques plantes de fraises ananas, et trois jeunes chèvres portantes. S'adresser magasin Hefti, aux Parcs.

MAGASIN
Françs VUARRAZ & GEORGET
CROIX-DU-MARCHÉ — RUE DU SEYON 5
NEUCHATEL

Liquidation complète et définitive

Dès le 17 février courant:

Vente au **rez-de-chaussée** des articles courants et d'été avec 30 % de rabais.

Vente au **premier étage, net et au comptant,** à prix considérablement réduits, des articles hiver et hors saison, sans engagement pour les demandes sur échantillons.

Librairie & papeterie J.-J. Kissling
A NEUCHATEL

Occasion unique

Encore quelques exemplaires

Album du cortège historique

Morat, 22 juin 1876,

40 planches dessinées et peintes d'après les costumes originaux.

Prix: Fr. 16 au lieu de fr. 40.

OUVROIR
12, Rue du Château, 12

On continue à vendre chaque jour du linge et des vêtements confectionnés, pour femmes et enfants, des linges et tabliers de cuisine, blouses pour hommes et jeunes garçons, costumes d'enfants, etc.

M. **Savoie-Petitpierre en ville** a l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général, qu'il aura à partir du 15 mars prochain **un dépôt complet de**

chapeaux de paille
pour bébés, enfants et hommes,
de la fabrique H.-A. THIÉBAUD.

Ces chapeaux, **d'une fabrication irréprochable et de formes toutes nouvelles,** seront vendus

aux prix de fabrique.

Très grand choix depuis les plus ordinaires aux qualités les plus fines.

Chapeaux sur mesure en 24 heures.

Un local spécial est réservé à la vente de cet article, **rue de Flandres.**

S'adresser au

Magasin Savoie-Petitpierre
PLACE DU MARCHÉ
ou en face de la Poste.

PERCHES de toutes dimensions et tuteurs d'arbres, chez Charles Rognon, au Suchiez.

M. Emile Gleichmann annonce au public que son dépôt des remèdes Mattei se trouve toujours Ecluse n° 2, 1er étage.

908 **A vendre,** faute de place, une magnifique chienne âgée de 18 mois, excellente pour la garde et provenant du Jardin d'acclimatation de Paris. Adresser offres L. poste restante, Neuchâtel.

A vendre une baignoire en zinc, moyenne grandeur, presque neuve, à fr. 25. S'adr. Parcs 4, au 1er.

A vendre du bois de foyard vert, à fr. 52 la toise ou les 4 stères, rendu à domicile. S'adr. Coq-d'Inde 17, au rez-de-chaussée.

Pâte dentifrice à l'ARNICA
ODONTINE

de ***H. ZINTGRAFF,*** pharmacien à ***Saint-Blaise,*** qualité supérieure, à ***70 c. la boîte.***

NB. Le dépôt, anciennement chez M. Knöry, est transféré au Bazar de Jérusalem, faubourg de l'Hôpital 5.

Pour la suite des annonces de vente voir le Supplément.

ON DEMANDE A ACHETER

On demande à acheter des litres vides, propres. S'adresser au Trocadéro, rue Dublé, en ville.

On demande à acheter une table à écrire, ou bureau à cylindre pour homme, en meuble de rencontre, bien conservé. S'adresser chez B. Barrelet, faubourg du Lac 21.

On demande à acheter d'occasion une poussette en bon état. S'adresser Industrie 8, au second.

La Fabrique de papier de Serrières demande à acheter de vieux papiers, vieux livres, correspondance, etc.

A LOUER

A louer, au haut du village de Saint-Blaise, un logement composé de deux pièces, cuisine et dépendances. S'adresser à M. Bernard Ritter, au dit lieu.

A louer pour de suite une petite chambre indépendante, rue du Concert 6, au second.

A louer à Port Roulant un jardin potager et un verger avec arbres fruitiers et espaliers en plein rapport, qui conviendraient tout particulièrement à un jardinier. S'adresser à l'Etude de H.-L. Vouga, notaire.

A louer pour St-Jean, rue St-Maurice 1, un grand magasin pour toute espèce d'industrie ou atelier; eau et gaz. S'adresser à Antoine Hotz père, rue du Bassin 6.

Chambre meublée pour un monsieur, au 1er étage, et places pour des coucheurs. Rue St-Maurice n° 5.

Pour le 24 mars prochain, une chambre, cuisine et galetas. S'adresser rue des Moulins 11, au magasin.

929 Pour la fin du mois, un logement de deux chambres, cuisine et galetas. Rue Neubourg n° 18, 2e étage.

A louer au centre de la ville un petit logement. S'adresser au notaire Beaujon à l'hôtel de ville.

Places pour des coucheurs propres. Rue du Coq-d'Inde n° 8, au 2e.

Grands magasins à louer

On offre à vendre ou à louer, en partie pour le 24 juin 1883, la maison rue du Seyon n° 5, à Neuchâtel, ayant de grands magasins, bureaux et dépendances, avec entrée par la rue de l'Hôpital.

Situation favorable au centre de la ville et des affaires, magasins spacieux et bien agencés, libres pour le 24 juin 1883. Conditions avantageuses.

S'adresser pour tous renseignements et pour traiter, à M. Guyot, notaire, à Neuchâtel.

Pour le 1er mars, à louer dans la maison Bach, Beauregard, n° 2, un petit logement de deux chambres, cuisine et dépendances. Prix modique. S'adr. chez M. A.-L. Jacot, agent d'affaires, Faubourg de l'Hôpital 40.

A louer, de suite ou pour le 24 mars prochain, deux logements de 4 pièces et dépendances. Eau dans la maison. Situation favorable au midi. S'adresser en l'étude de P.-H. Guyot, notaire, à Neuchâtel.

Belle chambre meublée, Terreaux 5, au 3me.

Chambre meublée à louer. Rue du Seyon 28, au 2e.

879 On offre à louer près St-Aubin, au bord du lac, un joli petit appartement nouvellement réparé, composé de deux chambres avec cuisine et dépendances. Le bureau d'avis indiquera.

Grand'rue 2, derrière, appartement de 4 pièces, dépendances et eau, jouissant du soleil presque toute l'année, pour St-Georges ou St-Jean.

Belle campagne à louer à Neuchâtel

On offre à louer de suite ou pour le 24 juin 1883, la propriété Vuille à St-Jean, consistant en maison de maître de douze pièces, remise et écurie pour 2 chevaux, jardin, verger, vigne, terrasses, serres et grandes dépendances. — Vue du lac. — Proximité de la gare. — Séjour agréable et tranquille, à quelques minutes du centre de la ville.

On recevrait aussi des offres pour l'acquisition de cet immeuble.

S'adresser à M. Guyot, notaire, à Neuchâtel.

A louer une grande et belle chambre non meublée, à 3 fenêtres. S'adr. chez Mme Baumgartner, rue du Coq-d'Inde 26.

A remettre un atelier de menuisier avec son matériel, à de bonnes conditions. S'adresser à James Brun, Tertre 18. A la même adresse, petit logement à louer.

A LOUER

dès St-Jean ou plus tôt, un logement faubourg du Château 1, de 5 chambres et dépendances, avec eau et gaz. S'adresser au 2e étage.

Pour St-Georges, à louer la scierie de J.-Victor Tissot, à Valangin, avec grange, écurie et verger, située sur le cours d'eau de la Sorge. Pour renseignements, s'adresser à lui-même, à la Brasserie de Peseux.

A louer, pour St-Jean 1883, un beau logement situé aux Sablons n° 14, composé de 6 chambres, cuisine et nombreuses dépendances, avec part à la buanderie. Eau. S'adr., pour le voir, à Madame Roulet-Bugnon, et pour les conditions à l'Etude Wavre.

A louer, dès St-Jean 1883, un beau logement de 7 chambres, cuisine et dépendances, à la rue du Môle, n° 3. Eau. S'adresser à l'Etude Wavre.

A louer, pour St-Jean 1883, un vaste local servant d'atelier, avec cour et hangar, et qui pourrait aussi être utilisé pour entrepôt. S'adr. à M. Louis Reuter, au faubourg.

A louer, pour le 24 mars, au Vauseyon, 2 beaux logements composés de 3 chambres, cuisine, galetas, cave et jardin. Soleil toute la journée. Prix: 300 fr. par année. S'adresser à A. Lambelet-Lebet, Vauseyon n° 4.

915 A louer pour fin février, à une personne tranquille, un petit logement mansarde, d'une chambre et cuisine. 15 francs par mois. S'adresser Ecluse 15, 2e étage.

A louer de suite un logement de trois chambres, cuisine, cave et bûcher. Faub. Maladière 8.

A louer de suite un appartement de 3 chambres et dépendances. Prix: fr. 360. S'adr. à M. E. Bonnefoy, agent d'affaires, Faubourg 9.

On louerait, pour l'été seulement ou par année, un logement agréable, composé de plusieurs chambres et autres dépendances. Jardin, basse-cour, eau. Champagnole, Vauseyon.

Pour de suite, un logement rue de Flandres 7. S'adresser au magasin de paniers.

De suite, une petite chambre meublée, rue du Seyon 12, au 3me.

A louer une chambre meublée, pour un monsieur. Evole 1, au 1er, à droite.

Places pour 2 coucheurs. S'adresser rue St-Maurice n° 1, au magasin.

A louer, pour St-Jean, à Vieux-Châtel, un logement de 4 pièces, cuisine, jardin et dépendances. Pour les renseignements, s'adresser à Mlle Ritter, Vieux-Châtel 2, rez-de-chaussée.

Pour le 24 mars, à louer près de la gare deux appartements de 450 et 600 francs, comprenant 3 et 4 chambres, cuisine avec eau et dépendances. S'adresser chez M. A.-L. Jacot, agent d'affaires, Faubourg de l'Hôpital 40.

A louer, pour St-Jean prochaine et pour cause de départ, un beau logement situé Grand'rue 4, au second étage, composé de 4 pièces, cuisine et dépendances. S'adresser à Ch. Landry, coiffeur.

ON DEMANDE A LOUER

916 On demande à louer, en ville, pour St-Georges prochaine, un logement de 2 chambres, cuisine et dépendances. S'adr. au bureau de cette feuille.

On demande à louer, en ville, un petit logement de deux chambres, cuisine et dépendances. S'adr. au magasin de Mme Hediger, coiffeuse, place du Port.

OFFRES DE SERVICES

Il y a constamment chez Mme Staub, Ecluse 5, Neuchâtel, des domestiques pour tout genre de service.

924 Une fille de 18 ans, d'honnête famille, cherche à se placer comme bonne d'enfant ou pour aider dans un ménage où elle aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française. Un bon traitement est préféré à un grand gage. S'adresser au bureau de la feuille.

On demande à placer:

1° Deux filles de 15 à 16 ans, hors de l'école, qui désirent apprendre la langue française et faire le ménage et la cuisine.

2° Un garçon du même âge, qui désire fréquenter l'école, contre un échange qui aurait aussi l'occasion de fréquenter l'école allemande. S'adresser à F. Schædeli, instituteur, à Oberwyl, près Buren (canton de Berne).

Une personne d'âge mûr, très recommandable, désire trouver pour le printemps une place de cuisinière ou pour tout faire dans un petit ménage. S'adr. à Marie Guyaz, chez Herzog, Faubourg du Crêt 19.

Une demoiselle de Fribourg en B. cherche pour 4 mois une place dans une famille de la Suisse française, soit comme dame de compagnie, soit pour seconder dans le ménage, ou auprès d'enfants, ou encore en remplacement des maîtres. Elle ne réclame pas de paiement. S'adr. à Mlle Pfeiffer, chez Mme Rychner-Clerc, route de la Gare n° 2.

917 Une jeune fille recommandable, qui sait un peu le français, aimerait se placer pour aider dans un ménage ou comme fille de chambre; elle demanderait très peu de gage si elle avait l'occasion d'apprendre le français. S'adresser Grand'rue, n° 2, au second, derrière.

Une jeune fille de toute moralité, parlant allemand et français, désire se placer de suite, soit pour être avec des enfants ou pour aider dans le ménage. S'adresser chez Fritz Weber, Temple-Neuf 22, 2me étage.

919 Une fille allemande, bien recommandable, désire se placer de suite pour aider dans le ménage. S'adresser au bureau d'avis.

909 Une Zuricoise de 18 ans, très-bien recommandée, sachant bien coudre, cherche une place de bonne d'enfants ou de femme de chambre. S'adr. faub. du Château 1, au second.

Une personne d'un certain âge, qui a fait ses preuves comme femme de confiance et dans des circonstances difficiles, cherche une place pour garder une maison, soigner un ménage, ou tel autre emploi où elle puisse gagner sa vie. S'adr. à Mme Frédéric de Perrot, rue de la Serre, n° 7.

923 Une brave jeune fille cherche à se placer le plus tôt possible comme bonne, avec occasion de finir d'apprendre le français. Le bureau d'avis indiquera.

Une cuisinière de 27 ans désire se placer; elle a de bons certificats. S'adresser à l'épicerie Rebmann, rue des Bercles.

Une cuisinière âgé de 36 ans cherche à se placer de suite. S'adr. au magasin Wuithier-Roy, Place du Port.

Une bonne cuisinière désirerait se placer de suite. S'adresser à Mme Martenet, rue du Château 7, au plain-pied.

928 Une personne se recommande pour des journées de repassage, ou pour laver ou faire des ménages. S'adresser rue des Poteaux n° 3, au second.

Domestiques bien recommandées ***seront placées*** de suite dans de bonnes maisons par l'agence de placement Mme ***E. Burki,*** Chantepoulet 21, Genève. (C. 864 X.)

CONDITIONS OFFERTES

926 On demande pour le commencement de mars une fille 28 à 30 ans, sachant cuire. Le bureau d'avis indiquera.

925 On demande, dans une cure du Jura bernois, une domestique de toute confiance, d'âge mûr si possible, sachant faire la cuisine. Le bureau d'avis indiquera.

On demande une jeune fille sachant les deux langues, pour aider au ménage. S'adresser Café de la Treille.

932 On demande pour le 1er mars une cuisinière fidèle, propre et active. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au bureau d'avis.

On demande, pour le service soigné de deux dames, une bonne servante de 25 à 30 ans, sachant bien faire la cuisine. Se présenter chez Mme Jules Sandoz, Pertuis-du-Sault.

921 On cherche pour le courant de ce mois une bonne domestique de 20 à 25 ans, sachant faire un bon ordinaire, recommandable sous tous les rapports. On exige des certificats. S'adresser au bureau d'avis.

On demande pour le 1er mars une bonne cuisinière. S'adresser à Lina Gehri, rue du Temple-Neuf 10, de 7 à 8 heures du matin.

918 On demande pour le commencement de mars une fille robuste, propre et active, et sachant cuire. S'adresser au bureau de la feuille d'avis.

Une famille respectable du canton d'Argovie demande une jeune fille pour s'aider dans le ménage; elle aurait l'occasion d'apprendre la langue allemande. Pour renseignements, s'adresser à Mme Muller, rue de l'Hôpital n° 9, au second.

898 A la campagne, pour deux dames, on demande pour fin mars ou courant avril une bonne cuisinière de 28 à 30 ans, bien recommandée, parlant français, service soigné. S'adr. au bureau.

PLACES OFFERTES OU DEMANDÉES

911 Une personne d'expérience et d'âge mûr, munie de bons certificats, cherche une place, soit pour garder une maison, soit concierge de bureaux. Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau d'avis.

On cherche

Une demoiselle française diplômée, sachant l'allemand et ayant de l'expérience, pour enseigner la langue française dans un pensionnat de la Prusse-Rhénane. Pour renseignements, s'adresser Faubourg du Château 17.

On demande

dans un atelier ***un ouvrier menuisier*** stable, capable de diriger un atelier, de préférence connaissant les machines; on exige de bonnes recommandations. S'adr. aux initiales H. 78 F. Haasenstein et Vogler, Fribourg.

891 Une demoiselle, habitant la ville, demande un emploi chez un négociant, soit comme demoiselle de magasin ou pour un travail quelconque dans une maison de commerce. Les meilleures références pourront être données. S'adresser au bureau de cette feuille.

On demande pour la Hollande une jeune personne honnête et bien recommandée, sachant très bien couper et coudre, et qui veuille se charger des soins physiques à donner à deux enfants de 12 et de 6 ans.

S'adresser sous les initiales **F. E. R.,** au bureau général d'annonces de **Nijgh et van Ditmar, à Rotterdam.** (H-928-X)

Une ouvrière repasseuse cherche une place pour le mois de mars, de préférence chez une blanchisseuse. S'adresser chez Louise Rutschmann, blanchisseuse, Petit-Pontarlier 2.

Une jeune personne qui a servi pendant deux ans dans un magasin de toilerie et cotonnerie à Berne, désire se placer dans la Suisse française; elle donnerait la préférence à une maison de denrées coloniales. Bonnes références. S'adr. à Mme Amstuz-Ebersold, à Interlaken.

897 On demande pour un magasin de consommation une desservante bien au courant du service, et de moralité reconnue. S'adr. au bureau.

APPRENTISSAGES

On demande un jeune homme robuste pour apprendre imprimeur lithographe, à la lithographie Gendre, Bercles, n° 1.

Une maison de la ville demande comme apprenti un jeune homme possédant une belle écriture. S'adresser par lettre, Case 204, Neuchâtel.

On demande une apprentie tailleuse. S'adr. rue du Seyon 28, au 2e.

On demande, pour le mois de mars, une apprentie blanchisseuse. S'adr. chez Louise Rutschmann, blanchisseuse, Petit-Pontarlier n° 2.

On demande un apprenti boulanger de toute moralité. S'adr. rue de la Treille n° 9.

Charles Berger, jardinier, à Fahys, demande pour le mois de mars un jeune homme comme apprenti.

On demande à placer plusieurs apprentis bouchers. S'adr. à l'agence Schweizer et Marty, à Neuchâtel.

Charles-Albert Péters, tonnelier, à Boudry, demande pour de suite un jeune homme comme apprenti.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

Perdu sur le parcours de la Banque cantonale neuchâteloise à la banque Albert Bovet, en passant par les rues du Seyon et de l'Hôpital, un billet de banque de 100 francs de la Banque cantonale neuchâteloise. Le rapporter, contre récompense, à la banque A. Bovet.

933 On a perdu jeudi soir, 16 février, à l'issue du concert, une épingle à cheveux en bronze. Prière de la rapporter au bureau d'avis contre récompense.

913 Perdu, en ville, un médaillon or, de forme ovale, à cuvettes noires, une perle sur un des côtés. Le rapporter au bureau d'avis, contre récompense.

AVIS DIVERS

Salle circulaire du Gymnase

LUNDI 19 FÉVRIER,

à 6 1/4 h. du soir,

2e Conférence pour enfants

de 4 à 12 ans,

par MM. **Dr WEBER** et **Ph. GODET.**

LES CONTES DE FÉES

avec

projections à la lumière électrique.

Au profit de l'Œuvre du Comité de santé pour enfants pauvres.

Prix d'entrée: 50 centimes pour un enfant. Fr. 1»50 pour les personnes qui accompagnent un ou plusieurs enfants.

Billets en vente chez le concierge du gymnase, lundi, dès 10 heures du matin.

Société de Belles-Lettres.

Il est rappelé à MM. les membres honoraires que le banquet annuel de la Société a été fixé au jeudi 22 février, à 8 heures du soir, au Cercle du Musée.

Le banquet sera précédé d'une séance littéraire qui aura lieu à 5 heures du soir, à la Salle de chant du Collège latin.

On peut se procurer des cartes pour le banquet, au prix de 5 francs, auprès du caissier de la Société, M. Samuel de Perregaux, Coq d'Inde 5, ou auprès des membres de la Société.

MM. les actionnaires du **Musée alpestre** sont prévenus que le dividende de 1882, fixé par l'Assemblée générale du 15 février dernier, sera payé, à partir de ce jour, au bureau de MM. Du Pasquier et Courvoisier, avocats, sur présentation des titres.

Neuchâtel, 16 février 1883.

930 Un Anglais donnerait quelques leçons d'anglais en échange de leçons d'allemand. S'adresser au bureau d'avis.

M. le Dr de **MONTMOLLIN** est absent jusqu'à nouvel avis.

CAFÉ STRAUSS

Mardi et mercredi 20 et 21 courant,

CONCERT

donné par la **Chapelle WELKER.**

DANSE PUBLIQUE dimanche 18 février, au Café de l'Union à Colombier.

ÉCHANGE

Une dame protestante, de Munich, désire placer, pour Pâques ou plus tard, sa fille, âgée de 17 ans, dans une bonne famille de Neuchâtel, où elle serait traitée comme une enfant de la maison et suivrait les cours de l'école supérieure des demoiselles. En échange, la même personne recevrait dans sa maison, où elle a quelques pensionnaires demoiselles, une jeune fille du même âge à peu près, qui pourrait profiter des nombreuses ressources du séjour de Munich.

S'adr. à Mme Fréd. Jacottet, Parcs 2, Neuchâtel.

Un instituteur porteur d'un brevet cherche, dans le but d'apprendre le français, un emploi dans un institut. Prière d'adresser les offres sous chiffre O. 324 F., à l'expédition d'annonces de Orell, Fussli et Ce, à Zurich. (O. F. 324 C.)

Eglise évangélique neuchâteloise

indépendante de l'Etat.

Paroisse de Neuchâtel

Le Conseil d'Eglise convoque en assemblée générale les membres de cette paroisse pour le **mardi 20 février 1883,** à 7 1/2 heures du soir, à la Chapelle des Terreaux.

NB. Les places de la galerie seront réservées aux dames.

Ordre du jour:

Rapport de gestion du Conseil d'Eglise; reddition des comptes; budget pour 1883.

Dimanche 18 février, à 8 heures du soir,

au Temple du Bas

CONFÉRENCE

donnée par M. le pasteur **REY,** délégué de la Société centrale d'évangélisation en France.

L'œuvre de la Société centrale.

NB. Une collecte en faveur de la Société sera faite aux portes du temple.

Mademoiselle J. MOOR, garde-malade et releveuse, se recommande pour Neuchâtel et le dehors. S'adr. aux magasins de Mmes Prisi-Beauverd et Marti, rue de l'Hôpital, et pour références, à MM. les docteurs Cornaz, Ernest Reynier et Favre.

10me CONFÉRENCE ACADÉMIQUE

au bénéfice de la

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE

dans la Salle circulaire du Gymnase.

Mardi 20 février 1883, à 5 h. du soir,

L'apocalypse et les **Apocalypses**

par M. ROLLIER, professeur.

Les cartes d'entrée au prix de 5 fr. pour les 6 dernières conférences (étudiants et élèves de pensionnats fr. 2»50) sont déposées chez le concierge du Gymnase.

Cartes de séance à fr. 1»50, à la porte de la salle.

TOMBOLA

DE LA

FANFARE MILITAIRE

de Neuchâtel

QUATRIÈME LISTE

Liste précédente,	fr. 886
1 parapluie soie,	12
1 casquette soie,	3
1 album photographique,	10
1 manchon,	30
1 parure,	5
1 paire boutons nacre,	4
1 caisson cigares,	10
1 sucrier en porcelaine,	5
1 chope,	2
1 tapis,	5
1 paire de pantoufles,	2
1 caisson cigares,	10
1 parure,	8
1 manchon pour enfant,	12
1 caisson cigares,	8
2 litres absinthe,	4
1 valise,	10
1 étui à cigares,	10
1 caisson cigares,	10
3 boîtes fil,	10
1 boîte chocolat,	3
1 plastron,	5
1 bonnet en velours,	12
1 foulard,	3
1 porte manteau,	15
1 pipe,	2
1 devant de gilet,	10
1 paire souliers d'enfants,	2
1 écritoire,	8
1 boutillon,	2
1 porte-allumettes,	3
1 boîte à allumettes,	3
1 paire bottines,	15
1 réveil	25
1 dessous de lampe	5
1 coussin brodé,	10
1 boîte enveloppes,	2

! Habitants de la ville !

Grébino est dans vos murs

Pour 4 jours seulement,
sur la Place du Port,

L'homme le plus grand et l'homme le plus petit du monde.

La loge est ouverte de 10 h. du matin à 10 h. du soir.

Prix des places : Premières 50 c. Secondes 30 c. — Les enfants paient moitié prix.

Concours

La Société de construction de Fontaines met au concours le revêtement en tôle vernie de la façade ouest de sa maison rue de la Gare, à Fontaines. Superficie : 100 mètres carrés ; façade pleine et régulière.

Adresser les soumissions jusqu'à fin février, au Conseil d'administration de la Société.

Ancienne
Banque Cantonale Neuchâteloise
en liquidation.

Le dividende pour l'exercice 1882 est fixé à fr. 35. — Il est payable, dès ce jour, à la Caisse de la banque à Neuchâtel et aux caisses des agences dans le canton, sur la remise du coupon n° 28, accompagné d'un bordereau signé.

Neuchâtel, le 14 février 1883.

La Direction.

MM. les membres du **Cercle du Musée** de Neuchâtel sont informés que l'assemblée générale annuelle a été fixée à vendredi 23 février 1883, à 8 heures du soir, dans les locaux du Cercle.

Ordre du jour de l'assemblée :

1. Rapport du Conseil d'administration.
2. Reddition des comptes.
3. Nomination du Conseil d'administration.
4. Tirage au sort de 6 actions du quillier.
5. Question de l'établissement du téléphone au cercle.
6. Propositions diverses.
7. Vente des vieux journaux.

Le banquet aura lieu le lendemain samedi 24 février, à 7 1/2 heures du soir.

Les personnes qui voudront y participer sont priées de bien vouloir communiquer leur adhésion au tenancier du cercle, jusqu'au 18 courant au plus tard.

Le comité se réserve de ne pas donner suite au banquet si le nombre des souscriptions n'était pas suffisant.

Le Conseil d'administration.

NB. Le prix du banquet, avec une demi-bouteille, est fixé à 3 fr.

THÉATRE DE NEUCHATEL

MARDI 20 FÉVRIER 1883
à 8 heures du soir,

SOIRÉE LITTÉRAIRE

donnée par la

SOCIÉTÉ DE BELLES-LETTRES

en faveur des

Salles de lecture pour ouvriers.

Ouverture des bureaux à 7 1/2 heures.

PRIX DES PLACES :

Loges et premières galeries, fr. 3»50. Parterre numéroté, fr. 2»50. Secondes galeries, fr. 1»50.

Billets à l'avance, au magasin de musique Sœurs Lehmann.

Les pastilles anti-chlorotiques du docteur Marthe se trouvent en dépôt à la pharmacie Bourgeois, à Neuchâtel.

Employées avec succès contre la chlorose, l'anémie et les nombreuses affections qui en sont la suite, leur composition les recommande aussi aux personnes affaiblies, aux convalescents, et généralement aux organismes qui ne supportent que des médicaments faciles à digérer.

ETAT CIVIL DE NEUCHATEL

Promesses de mariages.

Johann-Friedrich Niklaus, employé au ch. de fer, bernois, dom. à Neuchâtel, et Anna-Margaritha Jenni, dom. à Anet.

Frédéric-Louis Sunier, gendarme, bernois, et Lina Jeanmonod, cuisinière ; tous deux dom. à Boudry.

Jean Christin, maître d'armes et jardinier, français, dom. à Montreux, et Louise Blondel, femme de chambre, dom. à Neuchâtel.

Frédéric-Guillaume Favre, docteur en médecine, de Neuchâtel, y dom., et Anna-Henriette Brandt, sans profession, dom. à la Chaux-de-Fonds.

Naissances.

9. Alice-Esther, à Frédéric Moccand et à Elise née Mader, fribourgeois.
9. Charles, à Pierre Müller et à Marie née Weber, soleurois.
9. Lina, à Joseph Bochsler, et à Véréna née Käser, argovien.
9. Charles-Edouard, à Angelo Luisoni et à Giuseppina née Ginella, tessinois.
12. Max-Albert-Joseph, à Jean-Joseph Rémy et à Maria-Elisabetha née Hollenstein, fribourgeois.

Décès.

8. Marie-Louise, 2 j., fille de Lorenz Frei et de Bertha-Marie-Célestine née Rosselet, lucernois.
8. Marie-Isabelle Mercier, 56 a., 6 m., 11 j., célibataire, de Neuchâtel.
8. Alice-Nancy, 16 j., fille de Henri Fournier et de Nancy née Rieser, français.
8. Johannes Suter, 22 a., 1 m., 7 j., ouvrier-tailleur, argovien.
9. Johann-Arnold Gygax, 41 a., 20 j., bûcheron, époux de Rose-Elisabeth Sandoz née David, bernois.
9. Henri-Eugène Rossel, 41 a., horloger, d'Enges.
10. Hélène-Adrienne, 3 a., 9 m., 5 j., fille de Louis-Adrien Cuzin et de Marie-Mathilde-Théophiste née Chassande-Granier, français.
10. Louis, 1 a., 8 m., 25 j., fils de Louis Fies et de Maria née Kocher, français.
11. Albert-Auguste, 2 a., 6 m., 24 j., fils de Henri-François Andrié et de Louise-Camille née Roulet, des Hauts-Geneveys.
11. Barbara Müller née Hirschi, 69 a., 9 m., 28 j., veuve de Christian Müller, bernois.
13. Paul-Arthur, 1 a., 6 m., 15 j., fils de Charles-Clément Court et de Elisabeth née Herren, français.
15. Jean-Daniel Héritier, 69 a., 15 j., facteur postal, époux de Rose née Duruz, vaudois.

Dons reçus pour les inondés d'Allemagne par le Comité du Deutscher Hülfs Verein :

Report, fr. 2842»62.

An., Cormondrèche, fr. 5. — Part du produit d'une conférence de M. le Dr Albrecht, fr. 16. — Produit du concert de la Société chorale, fr. 350. — Cercle de l'Union des travailleurs, Serrières, fr. 50. — J. H., fr. 50. — P. K., fr. 5. — Atelier mécanique S., fr. 10. — An., Marin, fr. 20. — J. G. fr. 2. — An., fr. 1. — L., fr. 2. — An., Colombier, fr. 20. — B. B., fr. 20.

Total, fr. 3393»62.

Vêtements : Mme W. S. — An., Bevaix. — Mme G. B. — E. — R. S. — An., Peseux. — B. G., Peseux, — F. D. P. — An. — An. — J. B.

La souscription sera close le 20 ct.

Neuchâtel, le 14 janvier 1883.

LE COMITÉ.

*** M. le Dr Hirsch se trouvant empêché de faire mardi sa conférence académique sur *les Comètes*, l'ordre des conférences annoncées a dû être interverti, et M. Rollier fera mardi prochain, 20 février, et mardi 27, ses deux conférences sur *l'Apocalypse et les Apocalypses.*

*** Nous rappelons à nos lecteurs que la seconde conférence de M. Alfred Ceresole aura lieu ce soir à cinq heures. Elle aura pour sujet l'*Age d'or :* géants, trésors, chasses merveilleuses, etc. Beaucoup d'anecdotes et de récits vaudois qui procureront aux auditeurs une heure charmante.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

FRANCE. — Comme nous l'avons laissé pressentir dans notre dernier numéro, le vote du Sénat n'a pas produit l'apaisement, et la Chambre n'a pas voulu faire la moindre concession.

Jeudi, la Chambre a entendu le rapport de la commission des prétendants, concluant à la reprise de la proposition Floquet. Mais celui-ci n'a plus voulu de sa proposition, et s'est rallié à celle de M. Barbey. C'est en effet celle-ci que la Chambre a adoptée par 342 voix contre 182, en la modifiant par la suppression de l'article 3 relatif aux grades et à la mise en disponibilité des princes.

On croit que le Sénat acceptera à son tour le projet Barbey.

En attendant, la crise ministérielle est ouverte, et M. Grévy a déjà eu plusieurs entretiens avec M. Brisson, président de la Chambre, et avec M. de Freycinet. On ne sait pas encore à qui le président de la République confiera la mission de former un cabinet.

Le prince Jérôme Napoléon est de retour de sa visite à l'ex-impératrice, à Londres. Ce voyage et les derniers événements auraient eu pour résultat principal la reconnaissance du prince Jérôme comme chef de la famille Bonaparte et l'union des deux principales fractions de ce groupe.

— M. de Brazza, le célèbre explorateur en Afrique, a été promu lieutenant de vaisseau ; il va partir pour le Congo.

ANGLETERRE. — Le parlement anglais a été ouvert jeudi dernier par un discours de la reine.

— Dans un meeting tenu mercredi dernier à Londres, M. Booth a protesté contre l'expulsion par les autorités genevoises de sa fille, la maréchale de l'armée du Salut, et d'autres membres de cette Armée.

ALLEMAGNE. — Le corps de Richard Wagner sera ramené de Venise. Il sera enterré aux frais du roi de Bavière dans le parc Wahrfried à Bayreuth, où Wagner avait fait édifier un caveau.

RUSSIE. — Le conseil municipal de Moscou a voté un crédit de 200,000 roubles (500,000 francs) pour les illuminations et les réjouissances publiques qui auront lieu à Moscou pendant les fêtes du couronnement de l'empereur.

ETATS-UNIS. — Les pluies et les inondations continuent. Une détresse affreuse existe dans les districts inondés. A Cincinnati 50,000 ouvriers sont sans travail. La ville de Lawrenceburg est anéantie. Les habitants sont presque mourants de faim. A Albany, 500 maisons sont sous l'eau.

NOUVELLES SUISSES

— Suivant le *Times*, miss Booth, accompagnée par Mme de Gingins, serait arrivée mercredi soir à Lausanne ; les autorités, ensuite d'une dépêche reçue de Genève, lui auraient déclaré qu'il ne lui serait pas permis de séjourner à Lausanne et qu'elle devrait repartir le lendemain de bonne heure. En conséquence, elle se serait rendue jeudi à Berne pour y exposer au ministre anglais les détails de « la persécution brutale à laquelle elle a été soumise par le gouvernement du plus démocratique et du moins tolérant des Etats européens. »

NEUCHATEL

GRAND-CONSEIL. — Suite de la séance du 13 février. — Un rapport sur l'étude et le projet de construction d'une route de Neuchâtel à Areuse par le bord du lac figurait à l'ordre du jour ; on décide d'ajourner le rapport du Conseil d'Etat sur cette question, attendu qu'il est prudent d'attendre que le régime de nos eaux soit mieux connu, et que des travaux pour le rendre plus stable soient exécutés.

Il est donné lecture d'un rapport du Conseil d'Etat sur une demande de crédit extraordinaire de 1300 francs pour couvrir les frais des obsèques du colonel Philippin.

MM. Jacottet et Soguel fournissent ensuite des explications sur les travaux de la commission financière, sur quoi le Grand-Conseil décide d'ajourner indéfiniment l'examen d'une loi du timbre, et d'inviter la commission financière à présenter son rapport à la reprise de la session.

L'établissement à Bôle d'une gare de voyageurs est demandée par un certain nombre de députés.

Séance du 14 février. — Une motion, signée par 42 députés, demande que les portraits de MM. Alexis Piaget et Jules Philippin soient exécutés et placés sur les panneaux à droite et à gauche du président dans la salle du Grand-Conseil.

L'assemblée adopte un projet de décret créant une succursale de la Banque cantonale à la Chaux-de-Fonds. Il autorise la Banque à émettre un million d'obligations pour le service hypothécaire.

(*A suivre*)

— On a fait aux Neuchâtelois une réputation de froideur qu'ils ont fort mal soutenue jeudi soir. Jamais l'enthousiasme n'a fait retentir de pareilles clameurs la salle des Concerts qui était garnie jusque dans ses moindres recoins.

C'était le quatrième concert de la Société de musique. On attendait Joachim, surnommé le *Roi du violon*. Surnom bien donné, car il est impossible d'exercer plus magistralement une royauté. Dès les premières mesures du *Concerto* de Beethoven, le public a été *empoigné*, et les dernières notes ont été le signal d'une explosion d'applaudissements frénétiques. Quant à la *Sonate* de Tartini, c'est une merveille de composition, dont le virtuose a fait sentir les antiques beautés par son jeu si correct et si libre pourtant, et par la puissance d'émotion contenue dont il a le secret magique. Les danses hongroises de Brahms ont été si chaleureusement acclamées que l'artiste a dû se faire entendre encore. On n'était pas moins ravi de sa simplicité parfaite, de son absence totale de pose, que de la magnificence souveraine de son jeu.

Ajoutons que Joachim a été accompagné d'une manière distinguée par M. Zickendrath, pianiste de Bâle, qui a joué d'une façon charmante deux morceaux solo, et par l'orchestre, qui nous a donné entr'autres, la brillante Symphonie en *la majeur* de Mendelssohn.

Ce concert fait le plus grand honneur à la Société de musique ; elle a bien mérité de notre ville en lui procurant cette soirée, qui restera au nombre des plus belles qui nous aient été offertes.

— On lit dans la *Suisse libérale :*

« La conférence pour enfants, qui a eu tant de succès il y a quelques jours, sera répétée lundi à 6 heures et quart. Nous sommes sans doute dispensé de la recommander aux nombreux enfants qui n'ont pu trouver place la première fois dans la salle circulaire. Mais on nous prie d'exprimer le désir que les enfants, qui y ont déjà assisté, laissent cette fois la place à ceux qui n'ont pas eu la même chance. Les personnes adultes ne seront également admises que pour autant que leur présence serait indispensable.

CULTES DU DIMANCHE 18 FÉVRIER 1883.

ÉGLISE NATIONALE

8 h. Catéchisme au Temple du Bas.
9 3/4 h. 1er culte à la Collégiale.
10 3/4 h. 2e culte à la Chapelle des Terreaux.
3 h 3me Culte au Temple du Bas.

Tous les samedis soirs, à 8 h., réunion de prières à la Chapelle des Terreaux.

Deutsche reformirte Gemeinde.

9 Uhr. Untere Kirche, Predigt.
11 Uhr. Terreauschule, Kinderlehre.
7 Uhr. Serrières : Bibelstunde.

ÉGLISE INDÉPENDANTE

9 h. du matin. Catéchisme aux Terreaux.
10 3/4 h. Culte avec prédication, au Temple du Bas.
3 heures. Culte avec méditation à la Chapelle des Terreaux.
7 h. du soir. Culte avec méditation, à la Chapelle des Terreaux.

Chapelle de l'Ermitage.

9 3/4 h. mat. Culte avec prédication
7 h. du soir. Culte avec méditation.

Tous les samedis soirs, à 8 h., réunion de prières aux Salles de Conférences.

Tous les mercredis soirs à 8 h. réunion d'études bibliques aux Salles de Conférences.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE LIBRE *Place d'Armes :*
Dimanche : Matin 10 heures. Soir 7 heures.
Samedi 8 h., réunion de prières.

UNION CHRÉTIENNE de JEUNES GENS
Rue du Temple-Neuf 24. — Les jeudis à 8 h. du soir. — Les samedis à 8 1/2 h.

ECOLES DU DIMANCHE
8 1/2 h. du matin, à la Collégiale et aux Salles de Conférences. — 8 1/4 h., à la Chapelle de l'Ermitage.

Sommaire du Supplément :

Annonces de vente. — Avis divers. — Faits divers. — Marché de Neuchâtel. — Résultat des essais de lait. — Feuilleton : La Benjamine.

ANNONCES DE VENTE

Atelier de sculpture et marbrerie

E. RUSCONI, sculpteur,

au Bas du Mail, Neuchâtel.

Spécialité de monuments funéraires, en marbre et pierre de 1er choix.

Cheminées, dessus de meubles, tables pour cafés, boucheries et charcuteries, revêtements, lavoirs polis.
Réparations, etc., etc.

J'ai l'avantage d'annoncer à l'honorable public que mon magasin est au grand complet en **monuments funéraires** de toute fraîcheur, genres très variés et de bon goût, riches et simples.
Inscriptions en lettres inaltérables.
Ouvrage prompt et soigné. Prix très réduits.
Sur demande, envoi de dessins franco et gratis.

! Se recommande !

Alfred MEYSTRE

gypseur et peintre

prévient le public qu'il vient de recevoir un nouvel envoi de

Plâtre de Paris

1re QUALITÉ.

S'adresser Faubourg du Lac 3, ou Place des Halles, n° 1.

Caves du Palais

Vin blanc 1882, absinthé, 1er choix.
Vin blanc 1882, sur lies, »
Mise en bouteilles prochainement, si le temps est favorable.
Les personnes qui en désirent peuvent s'inscrire dès maintenant à l'étude Wavre, Palais Rougemont.

Entrepôt, Salle de vente,

21, FAUBOURG DU LAC, Neuchâtel

A vendre, à prix très avantageux, meubles antiques et modernes en tous genres, faïences et porcelaines *Chine, Japon, Saxe, Zurich, Nyon,* etc., etc. *Char de malade,* bibliothèques *(livres en tous genres)* entr'autres: *Atlas historique-pittoresque, Histoire universelle par Schnitzler, atlas Migeon,* etc.
A la même adresse, on demande des autographes authentiques de personnages célèbres.

Les cors aux pieds, durillons

ET ŒIL DE PERDRIX

disparaissent promptement et sans douleur par l'emploi du remède spécifique de Ed. Pohl, pharmacien.
Prix du flacon, 1 fr. 25.
Dépôt à Neuchâtel: **pharmacie Jordan.**

Avis aux dames

Mme GEISSLER-GAUTSCHI, rue du Seyon, a l'avantage d'annoncer aux dames de la ville et des environs, qu'elle vient de recevoir un magnifique choix de bandes brodées, dans les dessins les plus nouveaux, provenant des meilleures fabriques de St-Gall. Vu l'importance de l'achat, ces articles seront cédés à des prix très avantageux.

PATE PECTORALE

DE J.-F. DESHUSSES

à Versoix (Genève)

Cette pâte pectorale, reconnue d'une grande efficacité pour combattre les toux, grippes, enrouements, catarrhes, etc., se vend à Neuchâtel chez M. Jules Matthey, Ph.-F. Schulé, confiseur; à Colombier chez M. Chable, pharmacien.
Prix: fr. 1 la boîte, — 60 c. la demi-boîte. (H. 10646 X.)

Grand Bazar SCHUTZ & SCHINZ

successeurs de Humbert et Ce.

Reçu un grand envoi de chars d'enfants, modèles nouveaux et variés. Prix modérés.
Articles de voyage.
Articles d'éclairage.
Boîtes de mathématiques.
Services de table, à thé, etc.

MAGASIN DU PRINTEMPS

Une quantité de coupes robes de l'année passée, à bas prix, ainsi que quelques coupes foulard pour duvets.

MAGASIN ZIMMERMANN

Encore de bons marrons au détail à 40 c. le kilo; par 5 kilos à 35 c. le kilo.

TOILERIE EN TOUS GENRES

GROS —o— DÉTAIL

PAUL KOHLER

ancienne maison D.-H. ROTT

Promenade Noire — NEUCHATEL — Promenade Noire

ARTICLES POUR TROUSSEAUX:

Toile fil et mi-fil.	Toile coton.
Nappage.	Linges de toilette.
Essuie-mains.	Triège.
Limoges.	Coutil.
Mouchoirs.	Tapis.

1865. Extraits de malt du Dr Wander. **1865.**

Extrait de malt contre la **coqueluche** — nouveau remède presque toujours infaillible et dont l'efficacité a été prouvée par de nombreuses expériences.
Extrait de malt à la **diastase** avec **pepsine** pour faciliter la digestion.
☞ Se trouvent dans presque toutes les pharmacies de la Suisse. ☜

A. ARNOLD-KOCH

rue de la Place d'Armes, Neuchâtel,

prévient le public qu'il a toujours son dépôt de

potagers économiques.

Par l'économie du combustible, on réalise en deux ans la valeur du potager.

LES CORS AUX PIEDS

disparaissent rapidement par l'emploi de la teinture indienne. Prix 75 c.
Dépôt: *Pharmacie A. Bourgeois,* Neuchâtel.

La Ouate anti-rhumatismale

Du Dr. Pattison

soulage instantanément et guérit radicalement

la Goutte et Rhumatisme

de toute sorte, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine et maux de gorge.
En rouleaux à fr. 1»—, et demi-rouleaux à fr. —»60, chez Henri GACOND, rue du Seyon, Neuchâtel.

A vendre trois paires de **canaris** et trois grandes cages. S'adr. Ecluse, n° 30, au second.

Bonne occasion

A vendre un bureau en noyer poli, avec 9 tiroirs, bien conservé. S'adresser à Henri Muller, ébéniste, rue des Fausses-Brayes.

Attention!

920 Pour cause de santé, on offre à vendre pour de suite un entrain de laitier bien achalandé, au centre de la ville, et pour argent comptant. Le bureau de la feuille indiquera.

Au magasin de **Charles MURY,** rue des Moulins 10, reçu un grand choix de **coupons de broderies** bon marché, depuis 1 centimètre jusqu'à 60 centimètres de hauteur.

Le soussigné prévient le public de la ville que dès ce jour il fournira, à domicile et à son magasin situé **rue des Fausses-Brayes 5, du**

lait de 1re qualité.

Son magasin sera également pourvu de beurre et fromage.
Se recommande,
NICOLAS BRAMAZ,
ancien garde municipal.

44 FEUILLETON

LA BENJAMINE

PAR S. BLANDY

XXV

Après m'être prévenue contre toute surprise en fermant ma porte au verrou, je voulus lire les lettres que M. Ameston et mon grand-père m'adressaient et réserver en dernier lieu l'autre lettre de M. Ameston à mon père, celle qui devait annuler les promesses, les espérances apportées par les premières.

Oui, c'était vrai, mais dans un sens autre que mon père ne l'avait compris, c'était vrai: Reginald avait appris de mon grand-père à m'aimer avant même de me connaître. Jusque-là si réservé dans sa correspondance, grand-père me disait toute sa joie d'avoir pu étudier, six mois durant, le caractère de l'homme qui m'aimait et dont les goûts, les idées, répondaient à ce qu'il souhaitait dans mon mari. Il entrait dans des détails charmants sur leurs séances musicales et sur les confidences que Reginald lui avait faites après m'avoir vue. Cher grand-père! il ne se savait pas imprudent en reculant ainsi pour moi la date d'un sentiment qu'on me disait facile à arracher de mon cœur parce qu'il était récent. Il se croyait tellement sûr d'un heureux dénouement qu'il me parlait des folies que faisait tante Paule pour préparer aux nouveaux mariés un bel appartement d'hiver, le chalet de bois n'étant habitable que l'été.

La lettre de M. Ameston pouvait aussi me persuader que j'avais rêvé cette scène où mon père m'avait enjoint de renoncer à Reginald. M. Ameston me rappelait le court voyage que nous avions fait ensemble de Montserrou à Toulouse; il avait la bonté d'assurer que je lui avais donné des preuves de sens et de sentiments généreux dans notre conversation, et, me louant avec toute la partialité d'un père, il ajoutait que, dès ce jour, il m'avait souhaitée pour femme à Reginald. Il s'invitait à passer quelques mois tous les étés au chalet des Goulettes, afin que je m'habituasse à l'idée de supporter auprès de moi le vieux père de Reginald lorsqu'il serait devenu incapable d'autre chose que de se laisser gâter par ses enfants.

Que pouvait-il donc y avoir dans cette autre lettre à mon père qui infirmât cette adoption formelle en qualité de belle-fille que M. Ameston m'adressait? Nulle autre allusion à ma sœur que celle-ci:

« Vous vous souvenez, très cher, qu'au » temps où nos enfants étaient encore » des babys, nous rêvions de cimenter » notre amitié par leur union, s'ils se plaisaient plus tard. Depuis, le temps a » passé sur nos têtes à tous, le temps » qui se joue des projets humains et qui, » parfois, les accomplit d'une manière » imprévue. Miss Amine est devenue la » plus délicieuse des Parisiennes; au lieu » de civiliser par les voyages sa rude » nature de Saxon, mon Reginald s'est » de plus en plus confiné dans sa spécialité. Bien lui en prend, après tout, de » n'avoir pas mené la vie d'oisif puisque » ma fortune est à vau-l'eau, ainsi qu'il » vous le contera par le menu. Tout éloignait donc nos enfants l'un de l'autre, » leurs goûts opposés, leur situation pécuniaire, et nous n'aurions pas accompli notre ancien désir si vous n'aviez » une fille aînée qu'on croirait avoir été » élevée pour Reginald. Je viens donc » vous sommer de votre parole en vous » demandant la main de miss Anna. Dès » que j'aurai fini de mettre à jour mes » affaires encore embrouillées, j'irai jouir » auprès de vous du bonheur que votre » assentiment ne fera pas attendre un » seul jour, j'en suis convaincu, à nos enfants. Reginald est plus apte que moi » à vous exprimer sa reconnaissance. » Moi, je vous serre la main et suis sincèrement votre

» JAMES AMESTON. »

Ah! je suppliais Dieu de ne pas laisser corrompre mon âme par l'aigreur qu'inspire une injustice; mais les droits d'Amine n'étaient pas là, dans cette lettre, ils ne résidaient que dans le nouveau caprice de son imagination.

J'eus un violent accès de fièvre pendant lequel ma préoccupation constante fut la crainte qu'Amine n'entrât chez moi. Je demandais à tout moment à Andrésita si ma porte était bien fermée. Grâce aux arrangements multiples qui occupent le personnel d'une maison le lendemain d'un bal, on ne s'occupa point de moi. On crut que je dormais, comme ma sœur qui passa toute la journée dans son lit. J'entendais aller et venir Mmes Desbray et Schitzler dans les deux parloirs contigus; elles demandaient de mes nouvelles à travers la porte et Andrésita leur répondait: « Mademoiselle repose. »

Il fallait pourtant prendre un parti, puisqu'on attendait de moi une décision. J'étais seule, sans conseil, pour résoudre ce cruel problème dont la solution avait à ménager tant d'intérêts opposés.

Ce ne fut que vers le soir, à travers des combats intérieurs dont je restai brisée, que je parvins à rédiger le billet suivant, après avoir déchiré plus de vingt brouillons:

« Mon cher père, me croyant autorisée » par l'accueil intime que vous faisiez à » M. Ameston, je ne lui ai point caché » que sa recherche me touchait. Je ne » saurais ni mentir en reniant cet aveu, » ni continuer à vous déplaire. J'espère » concilier ce que je dois à votre autorité, et ce que je dois à la loyauté de mon » caractère, en ne quittant pas mon appartement tant que M. Ameston sera à » Paris. Si, de son côté, il revient aux » vues que vous avez sur lui, je me considérerai comme dégagée à son égard » et lui ferai bon visage de sœur. Jusque-là, je vous prie de me permettre de » rester confinée chez moi, à moins que » vous ne préfériez que je me retire à » Montserrou auprès de mon grand-père. »

Je mis sous la même enveloppe la lettre de M. Ameston et j'envoyai Andrésita porter le tout sur le bureau de mon père.

(A suivre.)

AVIS DIVERS

SAGE-FEMME

DE 1re CLASSE

Mme DRIVET-DURET

Soins des maladies des Dames. Accouchements. Discrétion. On reçoit des pensionnaires.

Prix modérés

Genève, 8, Rue des Alpes, 8, Genève

Les soussignés étant obligés de se mettre d'accord avec la nouvelle législation fédérale sur la matière, ont l'honneur d'informer le public qu'ils remplacent leur ancienne raison de commerce Humbert et Ce par celle de

SCHUTZ & SCHINZ

Ils saisissent cette occasion pour remercier leur clientèle de la confiance qu'elle leur a toujours témoignée et pour la prier de vouloir la leur continuer comme par le passé.

SCHUTZ & SCHINZ

Grand Bazar suisse et étranger.

AVIS

En vue de la réorganisation du **corps des Sapeurs-Pompiers,** la Commission de police du feu, de Neuchâtel, met au concours les fournitures suivantes:

180 vareuses en drap,
120 casques.

S'adresser pour les renseignements, à M. Numa Morel, commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, qui recevra les soumissions avec fournitures d'échantillons jusqu'au 1er mars prochain.

Neuchâtel, 8 février 1883.

Commission de police du feu.

SOCIÉTÉ

de TIR aux ARMES de GUERRE

Neuchâtel-Serrières

Le Société, dans son assemblée générale du 7 février courant, a composé son Comité pour 1883, comme suit:

MM. Perregaux, Alfred, *président*,
Comte, Ernest, *vice-président*,
Boillot, Jean, *secrétaire*,
Nicolet, Ulysse, *caissier*,
Gisler, Charles, *directeur du tir*.

Les membres actifs et passifs sont prévenus qu'ils peuvent payer la cotisation pour 1883 chez le caissier, M. U. Nicolet, faub. de l'Hôpital 1, jusqu'au 28 février courant; passé cette date, elle sera prise en remboursement.

Neuchâtel, le 10 février 1883.

(O-115-N) LA SOCIÉTÉ.

Une famille honorable d'une ville de la Suisse allemande où il y a de très bonnes écoles, désirerait placer son fils de 15½ ans dans une bonne maison, en échange. Adresser les lettres sous les initiales T. G. poste restante, Baden.

Grütliverein Neuenburg

Sonntag, den 18. Februar 1883,

Theateralische Abendunterhaltung

unter Mitwirkung des

Orchester Lauber.

Programm:

INKOGNITO

Burleske in einem Akt.

Neutral!

Lustspiel in einem Akt von A. LANG.

HELVETIA, lebendes Bild.

Kassa-Eröffnung 7 Uhr. Anfang 8 Uhr.
Eintrittspreis: 60 Centimes.

Jedermann ist freundlich eingeladen.

Der Vorstand.

CERCLE NATIONAL

Conférence le samedi 17 février 1883, à 8 heures du soir,

Un chapitre de la chirurgie moderne

par F. BOREL, docteur.

Les amis et connaissances sont cordialement invités.

HOMÉOPATHIE POLYÉLECTRIQUE ET FRICTIONS

contre les rhumatismes, dartres et affections nerveuses.

Le professeur PEA, Taconnerie 7, Genève,

se trouvera:

A Boudry: Hôtel de Commune, **lundi 26 février,** de 11 heures à midi.
A Cortaillod: Hôtel de Commune, **lundi 26 février,** de 2 à 3 h. du soir.
A Neuchâtel: Grand Hôtel du Lac, **Mardi 27 février,** de 10 h. à midi.

Genève, le 1er janvier 1883.

Monsieur le docteur A. Péa,

Je profite de l'occasion de la nouvelle année pour vous présenter tous mes souhaits en souvenir du bien que vous avez fait à mon mari, quant aux douleurs dont il souffrait depuis douze ans; une telle œuvre ne saurait être passée sous silence.

J'ai en outre le plaisir de vous annoncer que, dans son assemblée générale du 10 décembre 1882, la Société mutuelle des dames de Genève vous a, sur ma proposition, reçu, à l'unanimité, comme docteur spécialiste pour les affections rhumatismales et nerveuses.

Agréez, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

L. LEUBA, Terrassière, ruelle du Midi.

! Pour l'Amérique !

Expéditions régulières pour New-York et toutes les parties de l'Amérique par la plus ancienne agence d'émigration

A. ZWILCHENBART, à Bâle.

Départs du Hâvre tous les samedis, par navires français. — Départs de Neuchâtel tous les jeudis.

P. NICOLET-PERRET, Place d'Armes 5

Seul représentant pour le canton de Neuchâtel.

La seule agence en Suisse qui tient une succursale à New-York pour y recevoir ses passagers.

Monsieur MANZETTI

LE

CRÉATEUR DE L'ETHÉROPATHIE

se trouvera le 20 courant à Neuchâtel,

GRAND HOTEL DU LAC

Temple de Corcelles

Dimanche 18 février, à 2 heures du soir,

Grand Concert

donné par la

FANFARE MILITAIRE.

DE NEUCHATEL

sous la direction de M. F. MAIER.

Une partie de la recette sera affectée à l'hospice de la Côte.

On peut se procurer des billets et des programmes à l'avance dans les magasins de consommation de Corcelles, Cormondrèche et Peseux, et le jour du concert à la porte du Temple, au prix de 50 centimes.

Crédit Foncier Neuchâtelois

Le dividende de l'exercice 1882 a été fixé, par l'assemblée générale des actionnaires, à fr. 30 par action; il est payable, dès ce jour, sur présentation du coupon échu, à la caisse de la Société, à Neuchâtel, et aux agences dans le canton.

L'administration informe en outre Messieurs les actionnaires, qu'en échange du talon de leurs titres, ils pourront réclamer aux endroits sus-indiqués de nouvelles feuilles de coupons.

Neuchâtel, le 8 février 1883.

(H. 42 N.) *La Direction.*

Dans une bonne famille de Zurich (Neumunster), on prendrait en pension une jeune demoiselle désirant apprendre la langue allemande. Très bonnes écoles, vie de famille, soins consciencieux. Pour renseignements, s'adresser à Mme Lüder, Vieux-Châtel 3, Neuchâtel.

On désire placer en change dans le canton, contre une fille ou un garçon, un jeune homme de Berne qui fera sa première communion à Pâques. Le change pourrait profiter des bonnes écoles de la ville. S'adr. à M. Aemmer, commis postal, Berne, ou à M. Gigy, charron, Bevaix.

Aux parents

Un professeur de langues modernes dans la Suisse allemande désire recevoir de nouveau dans sa famille quelques jeunes gens pour les préparer à entrer dans une maison de commerce ou à passer dans une institution supérieure d'enseignement. Prix modéré. Excellentes références à Neuchâtel, Chaux-de-Fonds et Locle. De plus amples renseignements seront donnés par M. J. Rausser, professeur, Oberuzwil (St-Gall). (O. F. 300)

Comptoir J.-Albert DUCOMMUN

rue du Musée 4, Neuchâtel

GÉRANCE D'IMMEUBLES

Agence de renseignements commerciaux

CONTENTIEUX

Recouvrements et encaissements

L'agence se charge en outre de l'encaissement et du recouvrement des créances, des poursuites juridiques et de tous actes de procédure, tels que: significations, oppositions, saisies, etc. Elle se charge également de représenter des maisons étrangères et du pays dans les faillites, liquidations et partages.

Emolument fixe de fr. 2 à fr. 5 pour tout recouvrement non opéré.

Mme ROMANG, Tertre 20, se recommande pour le remontage des placets de chaises en jonc. — A la même adresse, on se charge des réparations de meubles.

Toutes les personnes ayant des réclamations à faire à Mlle R.-A. Deguely, sont priées de s'adresser à son curateur juridique, S.-T. Porret, notaire, Escaliers du Château, no 4.

FAITS DIVERS

— On sait que dans les « maisons de force » d'Angleterre, où l'on renferme les vagabonds et les mendiants, se trouvent des « treadmill » ou moulins de discipline. Ce sont de grands cylindres creux dans lesquels on introduit ceux des prisonniers qui ont commis quelque méfait, où ils sont obligés de jouer, sans aucun résultat utile, le rôle d'un écureuil.

Dernièrement, un juge, le baron Platt, se sentit pris du désir de voir de près une prison de force de la métropole.

N'ayant jamais vu fonctionner ces fameux moulins auxquels il avait envoyé cependant tant de victimes, lord Platt voulut, dans un but philanthropique, se donner une idée du supplice.

Il monta sur le moulin et pria le gardien de mettre la machine en mouvement. On sait que le condamné est obligé de gravir les échelons d'une roue qui tourne, l'immobilité n'est pas possible. Chaque fois qu'un degré se présente, il faut le gravir; ce supplice est d'autant plus raffiné que le condamné ne monte ni ne descend, et qu'il reste toujours suspendu à la même hauteur.

Au bout d'une minute de ce travail fatigant, lord Platt cria au gardien d'arrêter.

— Excusez-moi, monsieur, lui dit le gardien, mais vous ne pouvez pas descendre. Le moulin ne s'arrêtera que dans vingt minutes; j'ai monté la machine pour le plus court espace de temps possible.

Vous vous figurez la grimace que faisait le baron Platt sur le moulin maudit! Il suait à grosses gouttes et pestait avec rage contre le gardien.

Durant vingt minutes, il resta cloué à la même place, levant tantôt la jambe gauche, tantôt la jambe droite, l'infernale machine se dérobait sous lui deux fois par seconde, et l'on doit s'imaginer que cette gymnastique effrénée dut rudement secouer le malheureux juge.

— La ville de Pékin n'est pas encore remise de l'émoi qui s'est produit il y a quelques semaines, lorsqu'un beau matin on y vit l'apparition des voitures de place. C'est une Compagnie anglaise qui a eu l'idée de faire ainsi concurrence aux palanquins dont se servaient jusqu'ici les habitants de la capitale de l'empire du Milieu. Malgré les cris de malédictions poussés par les adversaires de la civilisation européenne, l'innovation a des chances de succès.

Marché de Neuchâtel du 15 février *1883.*

	De fr.	à fr.
Pommes de terre, les 20 litres	1 40	
Choux, la tête,	10	15
Œufs, la douzaine	80	85
Beurre en mottes,	1 30	
Beurre en livres.	1 40	1 50
Lard fumé, la livre (marché)	95	1 05
Lard non fumé, »	90	
Viande de bœuf, »	80	85
Veau, »	85	90
Mouton, »	85	90
Fromage gras, la livre,	85	90
» demi gras »	75	
» maigre, »	65	
Avoine,	2 —	2 10
Foin nouveau	4 —	
Foin vieux le quintal	4 —	
Paille,	3 —	
Bœufs, sur pied, par kilo	96	1 —
Vaches, » »	86	90
Veaux, » »	1 20	
Moutons, » »	90	
Foyard, les 3 stères	42 —	
Sapin, »	27 —	
Tourbe, 3 mètres cubes,	16 —	18 —

RESULTAT DES ESSAIS DE LAIT

des 5 et 7 février 1883.

NOMS ET PRÉNOMS des LAITIERS	Butyromètre grammes p' litre	Lactodensimètre.	Crémomètre.
Schmid G.	33	32	10,5
Scherz Jacob	30	33	10
Pauli Marguerite	29	33	10
Juant Charles	27	33	8,5
Cereghetti Louis	26	33,5	8
Neeser, Jacob	37	31	13
Messerli David	30	33	10
Thuner Gottlieb	30	32	10
Weidel Abraham	30	33	10

DIRECTION DE POLICE.

Art. 7 du Règlement: Tout débitant dont le lait contiendra moins de 10 % de crème et de 29 grammes de beurre par litre, payera une amende de dix francs.

Art 9. Tout débitant qui refusera de laisser prendre du lait pour être expertisé payera une amende de dix francs.